

Suite à votre consultation aux urgences pédiatriques, l'examen de votre enfant est rassurant et permet un retour à domicile avec un traitement symptomatique.

**Vous devez consulter de nouveau aux urgences si :**

- Douleur persistante ou se majorant malgré les antalgiques prescrits
- Douleur limitant ou empêchant la marche
- Incapacité à se réhydrater
- Sang dans les selles
- Douleurs devenant permanentes
- Pâleur ou marbrures (marques violettes au niveau des membres)
- Somnolence, modification franche de la conscience
- Vomissement verdâtre ou sanglant
- Modification de la fréquence ou de l'aspect des urines
- Apparition d'autres symptômes (fièvre, toux, autres douleurs)

**Vous devez reconsulter systématiquement votre médecin traitant ou votre pédiatre si :**

- Douleur persistance plus de 5 jours
- Diarrhée persistante plus de 5 jours (diarrhée = plus de 3 selles liquides par jour)

**Si vous avez le moindre doute, appelez votre médecin traitant ou le 15.**

